

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGUENESSE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 03 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Président du CCAS.

Étaient présents : Messieurs Christian COUPEZ, Philippe CREQUY, Stéphane HAELEWYCK, Olivier BRUNET et Jacky DELASSUS

Mesdames Dominique BERNARD et Madame Claudie MONSTERLEET

Étaient excusés : Monsieur Franck DECOOL

Mesdames Chantal LEVRAY, Ginette BAUCHET, Marie Aline CATTOEN

DATE DE CONVOCATION : 30/03/2023

MEMBRES EN EXERCICE : 11

MEMBRES PRESENTS : 7

MEMBRES VOTANTS : 8

Procuration :

Madame DECOOL Franck donne procuration à Madame Bernard Dominique

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 06 Mars 2023**
- **Question N°1 : Compte de gestion 2022 – Approbation**
- **Question N°2 : Compte administratif 2022 – Approbation**
- **Question N°3 : Affectation des résultats 2022 – Approbation**
- **Question N°4 : Budget primitif 2023**
- **Question N°5 : Acquisition d'un véhicule frigorifique pour le portage de repas**
- **Chèques d'accompagnement personnalisé : Examens des dossiers**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président : « Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs, merci pour votre présence. J'ouvre la séance du conseil d'administration du CCAS en date du 3 Avril.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 MARS 2023

Monsieur le Président : « Avez-vous des remarques ?

Je mets aux voix

Opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie. »

Le compte rendu de la séance du 6/03/2023 est approuvé à l'unanimité.

QUESTION N°1:

OBJET : Compte de Gestion 2022 - Approbation

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Considérant le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Je vous propose de :

- statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,
- statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

Monsieur le Président : « Nous appelons « la valeur inactive » tout ce qui est par exemple, timbre, chèques d'accompagnement personnalisé. »

« Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix ce compte de gestion ;

Opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

Monsieur le Président : « *Je laisse la parole à Madame Bernard.* »

Madame Bernard : « *Merci Monsieur le Maire.* »

QUESTION N°2

OBJET : **Compte Administratif 2022 - Approbation**

RAPPORTEUR : Madame Dominique BERNARD

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du C.C.A.S. pour l'exercice 2022. Ses résultats peuvent se schématiser de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	517,63 €	9 631,04 €	313 220,95 €	211 078,16 €
Résultat de l'exercice		9 113,41 €	-102 142,79 €	
Résultat antérieur reporté		4 065,68 €		244 503,33 €
Résultat cumulé à 31/12/2022		13 179,09 €		142 360,54 €

Au global, les résultats se résument comme suit :

- ⇒ Excédent de la section d'investissement de 13 179,09 €,
- ⇒ Excédent de la section de fonctionnement de 142 360,54 €.

Le compte administratif tel que présenté est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Comptable Public.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote du compte administratif 2022.

Monsieur Barret : « *Monsieur le Président est amené à sortir parce qu'effectivement lors de l'approbation du compte administratif, il soumet aux voix le compte administratif qu'il a ordonnancé.* »

Aussi, il est proposé au conseil d'administration d'arrêter les résultats définitifs avant affectation tels que repris ci-dessus.

Madame Bernard : « *Avez-vous des questions ?*

Opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, sous la présidence de Madame BERNARD (Monsieur le Président étant sorti pour le vote), à l'unanimité, décide d'arrêter les résultats définitifs avant affectation tels que repris ci-dessus.

Monsieur le Président entre dans la salle après le vote.

Madame Bernard : « *Le compte administratif a été voté à l'unanimité.* »

Monsieur le Président : « *Je vous remercie, et je remercie l'ensemble des services, le CCAS et les finances, pour la bonne gestion de cette comptabilité.* »

QUESTION N°3

OBJET : Affectation des résultats 2022 - Approbation

RAPPORTEUR : Madame Dominique BERNARD

Il convient après le vote du compte administratif et l'approbation du compte de gestion de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Le compte administratif 2022 présente un déficit de la section de fonctionnement de 102 142,79 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 244 503,33 € donne un excédent total de fonctionnement de 142 360,54 €.

Aussi, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat excédentaire antérieur	4 065,68 €
Excédent de l'exercice 2022	9 113,41 €

RESULTAT DE L'EXERCICE :	----- Excédent de financement de 13 179,09 €
--------------------------	--

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent de l'exercice 2022 cumulé	142 360,54 €
Soit un excédent de fonctionnement reporté au BP 2023	142 360,54 €

Monsieur le Président : « Merci, je mets aux voix.

Opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du fonctionnement comme ci-dessus.

QUESTION N°4

OBJET : Budget Primitif 2023

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Après le rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 6 mars 2023, le Conseil d'administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Celui-ci s'établit pour la section de fonctionnement à 454 000 € et la section d'investissement s'élève à 31 000 € soit un budget total de 485 000 €.

En fonctionnement, les dépenses inscrites au budget se répartissent de la manière suivante :

- virement à la section d'investissement pour 6 000 €,
- les charges à caractère général pour 143 630 €,
- les charges de personnel pour 153 000 €,
- les charges de gestion courante pour 139 970 €,
- les charges exceptionnelles pour 2 000 €,
- les opérations d'ordre (dotation aux amortissements) pour 9 400 €.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées de l'excédent reporté pour 142 360,54 €, des portages de repas pour 72 000 € et de la subvention de la ville de Longuenesse pour 235 000 €.

En section d'investissement, les dépenses inscrites au budget se répartissent de la manière suivante :

- les immobilisations incorporelles pour 2 000 €,
- les immobilisations corporelles pour 13 916 €,
- les autres immobilisations financières pour 1 000 €.
- les dépenses d'ordre (reprise subvention) pour 3 000 €,
- les restes à réaliser pour 11 084 €.

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le vote du budget primitif 2023.

Celui-ci a été établi en conformité avec la nomenclature développée M57.

Monsieur le Président : « Avez-vous des remarques ? Sylvia, concernant les 7.5% cela veut dire que nous pouvons nous autoriser 7.5% d'une ligne à une autre sauf pour les charges du personnel ? »

Madame Scotée : « Oui, tout à fait de chapitre à chapitre. »

Monsieur Barret : « Cette nouveauté est vue par la nomenclature M 57. »

Monsieur le Président : « Il y a une plus grande souplesse.

Je mets aux voix.

Opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le vote du budget primitif 2023. Celui-ci a été établi en conformité avec la nomenclature développée M57.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles,
- Investissement : 7,5% des dépenses réelles.

QUESTION N°5

OBJET : Acquisition d'un véhicule frigorifique pour le portage de repas

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Afin d'organiser au mieux le service portage de repas, le renouvellement du véhicule frigorifique s'avère nécessaire.

Le CCAS de la ville d'Arques met en vente son PEUGEOT PARTNER frigorifique.

Il s'agit d'un véhicule essence, immatriculé DY-185-DE (immatriculation le 15/12/2015) dont le kilométrage s'élève à 36 791.

L'attestation cémafroid actuelle est valide jusqu'en octobre 2024. Celle-ci est renouvelable à la suite du passage d'un test.

Le prix proposé est de 11 000,00 €.

Par suite des différents échanges avec le CCAS de la ville d'Arques, je vous propose d'acter l'acquisition de ce véhicule au prix demandé et d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions à cet effet.

Monsieur Barret : « Pour faire un petit complément, puisque cela peut vous poser question peut-être, l'attestation cémafroid est valide jusqu'en octobre 2024. Nous en avons discuté aussi avec Monsieur Dambrune, directeur des services techniques, qui est allé voir le véhicule à la mairie d'Arques. Ce sont des véhicules avec une cabine de froid à l'arrière. Alors sur un véhicule neuf ce n'est pas le kilométrage qui est important, c'est un indicateur quand même, mais c'est le nombre d'années de mise en service qui est à prendre en compte. Il y a un premier test à 6 ans, celui-là a été fait. Il y en a un autre à 9 ans, ce sera en octobre 2024. Ensuite il y en aura un autre à 12 ans. Au bout de 12 ans, soit le CCAS prend le choix de réformer le véhicule c'est à dire qu'il sera utilisé pour autre chose que de transporter du froid. Soit il refait passer un test si j'ai bien compris, un test complet et s'il est valide nous repartons pour 6 ans. Il n'y a pas de raison qu'il ne le soit pas mais nous souhaitons vous proposer par mesure de sécurité et d'ajouter dans la délibération que nous demanderons à ce que la ville d'Arques, qui va devoir certainement faire passer un contrôle technique au véhicule avant, qu'il passe également un contrôle de froid au moins pour que nous soyons certains. Maintenant c'est bien comme ça et même s'il y avait dans 3 ans par exemple, des travaux à faire sur la cabine de froid nous avons regardé avec Monsieur Dambrune, à priori, cela reste quand même une bonne affaire 11000€, même s'il y avait quelques frais à faire compte tenu du coût d'un véhicule neuf de ce type à l'heure actuelle. »

Monsieur le Président : « Je pense effectivement qu'il y a un critère premier qui concerne le coût ; et le deuxième, si nous avons commandé un véhicule neuf, ce n'est pas demain que nous l'aurions. À l'heure actuelle les délais d'attente sont de 2 ans. Vous voyez au passage également que nous avons souhaité maintenir le fait que ce soit l'agent municipal qui livre les repas à domicile. »

« Avez-vous d'autres questions peut-être ?

Non ? Donc je mets aux voix pour l'achat de ce véhicule.

Opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration actent l'acquisition de ce véhicule au prix demandé et autorisent Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions concernant l'acquisition du véhicule frigorifique pour le portage de repas.

EXAMEN DES DOSSIERS CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Présenté par Madame Butor

- Premières demandes du mois de mars 2023
 - Six premières demandes de chèques d'accompagnement personnalisé ont été étudiées toutes acceptées.

Monsieur le Président : « Attribution partielle correspond à quoi ? »

Madame Butor : « Il y a différents paliers. »

Madame Sirbu : « Il y a une aide partielle 1 et 2 selon les ressources. »

- Renouvellements mars 2023

Catégorie 1 => 16 renouvellements

Catégorie 2 => 5 renouvellements

Catégorie 3 => 0 renouvellement

Catégorie 4 => 1 renouvellement

Catégorie 5 => 1 renouvellement

Catégorie 6 => 0 renouvellement

- Sorties du dispositif : 2 sorties

Monsieur le Président : « Concernant la situation des deux personnes avec des loyers importants, nous allons les guider vers le service logement pour qu'elles puissent obtenir un autre logement avec un loyer adapté ? »

Madame Butor : « Oui, nous communiquons par mail avec une des situations, nous l'avions déjà rencontrée il y a quelques mois, et elle nous fournit les justificatifs au fur et à mesure par mail et elle a eu un changement de situation entre deux. Ce matin, nous lui avons demandé de nous contacter pour que nous puissions convenir d'un rendez-vous ensemble. De plus, il y a une dette de loyer. »

Monsieur le Président : « Lorsque nous voyons certaines situations où il y a une attribution de 60€ pour une durée 3 mois pour une personne qui a des revenus, et la situation auparavant il n'y a pas beaucoup de différences. »

Madame Bernard : « Lorsqu'il y a un décès dans une famille, il peut y avoir l'attribution d'un secours exceptionnel. Est-ce que nous ne pourrions pas mettre en application un secours exceptionnel pour un cas comme celui-là ? »

Madame Sirbu : « En attendant la mise en place de la réversion, nous les orientons vers les maisons France services, vers la MDS, pour un secours départemental. Effectivement, cela ne suffit pas mais c'est vrai que nous mettons en place tout ce qui est des aides légales et extra-légales en attendant. »

Madame Butor : « Le dossier de cette personne est instruit quand même depuis plusieurs mois. Nous avons essayé d'avoir les papiers, nous avons réclamé les pièces manquantes et le dossier n'est complet que maintenant. Cela fait peut-être 3 mois maintenant. Aujourd'hui, le dossier est complet mais malheureusement les difficultés financières au vu du prix du loyer se sont cumulées. C'est sûr qu'avec le changement de situation, ainsi que l'arrivée d'un enfant, il y a eu beaucoup de choses à gérer pour cette dame. Nous allons convenir d'un rendez-vous ensemble pour pouvoir mettre en place les orientations possibles. »

Monsieur le Président : « C'est un loyer important, c'est une maison. »

Madame Butor : « C'est une maison oui. »

Madame Sirbu : « C'est une situation familiale qui explique le fait qu'il y avait beaucoup plus de ressources et il y a eu un incident dans le parcours de vie qui a fait que les ressources ont diminué. Les ressources étaient très aisées et aujourd'hui ce n'est plus le cas. »

Monsieur le Président : « Avez-vous d'autres remarques ? Merci. Nous passons aux questions diverses. »

Madame Sirbu : « Nous pouvons vous présenter nos deux nouveaux services civiques mais le lundi elles sont en activités manuelles avec les seniors. »

Angèle et Constance entrent dans la salle.

Monsieur le Président : Bonjour Angèle et Constance, je vous présente les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Il est composé du maire, qui en est le président, de Monsieur Barret, directeur du CCAS, Madame Fasquelle Cheffe de pôle, de Laurence et Sophie du service social, des membres élus et associatifs, Monsieur Créquy, Monsieur Haelewyck, Monsieur Brunet, Monsieur Delassus, Madame Dominique Bernard, Madame Monsterleet qui vient de partir, et les personnes excusées, Madame Levray, Madame Cattoen, Madame Bauchet et Monsieur Decool. Nous nous réunissons en général tous les deux mois et nous examinons notamment les situations de demandes de chèques d'accompagnement personnalisé.

Nous souhaitons vous présenter les services civiques. Elles animent aujourd'hui un atelier d'activités manuelles avec les personnes âgées.

Avez-vous des questions ? Quand avez-vous commencé ?

Angèle et Constance : « Nous avons démarré le 2 février. »

Monsieur le Président : « Cela vous plaît ? Qu'est ce que vous en pensez ? »

Constance : « Nous nous sentons utiles. »

Madame Sirbu : « Elles ont eu l'occasion de représenter la mission de service civique lors du salon du travail, ça s'est tellement bien passé, que l'association leur a proposé de représenter

les services civiques au sénat. »

Constance : « *C'est dommage, c'est trop tôt dans les dates pour pouvoir s'organiser. »*

Monsieur le Président : « *Pourquoi vous ne pouvez pas ? »*

Madame Sirbu : « *Car, c'est trop juste au niveau des dates mais elles ont tellement bien représenté la mission service civique, que Madame Duchâtel souhaitait qu'elles soient ambassadrices des services civiques. »*

Monsieur le Président : « *Nous ne pouvons vraiment pas le mettre en place ? »*

Constance : « *C'est le 5 avril, cette semaine. »*

Madame Sirbu : « *Madame Duchatel a pour idée qu'elles puissent témoigner de leur engagement, car vous avez vraiment bien présenté les missions. L'association avec qui nous nous sommes associés pour l'accompagnement des services civiques leur a demandé d'être représentante de cette mission. Elle était vraiment épatée de leur travail et de ce qu'elles pouvaient renvoyer aux autres par rapport à leurs expériences, à ce qui a pu être mis en place. Nous avons un excellent retour de la part des personnes âgées. »*

Monsieur le Président : « *Vous avez pris le bus pour accompagner une personne à faire ses courses. »*

Constance et Angèle : « *Oui, oui. »*

Monsieur le Président : « *Comme vous l'avez dit, vous vous sentez utiles et c'est important. »*

Madame Sirbu : « *Elles sont force de propositions, aussi bien pour les aînés que pour les activités. Nous sommes vraiment satisfaites de leur investissement. »*

Monsieur le Président : « *Vous allez tenir un stand le jour du goûter. »*

Madame Sirbu : « *Nous nous sommes organisées afin qu'elles puissent toutes les deux passer le B.A.F.A et le goûter est prévu cette même semaine, donc ce n'est pas sûr qu'elles puissent venir au goûter. Sophie sera présente au goûter et peut être qu'Angèle et Constance pourront venir 1h car elles y tenaient aussi. »*

Monsieur le Président : « *Est-ce que dans le cadre des services civiques il y a une aide au permis de conduire ? »*

Madame Sirbu : « *Il y a l'aide au B.A.F.A qui est de 100€ mais pas au permis de conduire. Elles pourront également faire leur stage pratique cet été. »*

Monsieur le Président : « *Il y a une mixité du public chez qui vous intervenez ? »*

Angèle et Constance : « *En activité, il y a des femmes principalement, et en visites à domicile, il y a hommes et femmes. »*

Madame Sirbu : « *Il y aura peut-être un homme aux activités prochainement. C'est vrai qu'il y a des personnes qui voudraient que vous veniez tous les jours. »*

Monsieur Le Président : « Merci Angèle et Constance. »

Madame Bernard : « C'est du beau travail, je trouve que les gens sont épanouis, par rapport aux premières séances où les personnes étaient un peu réservées. »

Monsieur Le Président : « Une des missions aussi est que nous vous donnons la possibilité de travailler votre projet professionnel après votre service civique, car celui-ci se termine un jour. »

Madame Sirbu : « Elles vont faire une formation prochainement avec Pas à Pas santé, et elles ont passé le PSCI, et prochainement une formation à Eperlecques concernant le sport adapté. »

Monsieur Le Président : « Merci Angèle et Constance. »

Madame Sirbu : « Elles sont prioritaires pour qu'elles puissent passer le stage pratique B.A.F.A, elles auront des jours. »

Monsieur le Président : « Que pouvons-nous mettre en place pour l'aide au permis ? »

Madame Sirbu : « C'est possible, par exemple la mairie de Saint Martin lez Tatinghem accorde une aide qui peut aller jusqu'à 50€. Le département également peut octroyer une aide avec le dispositif coup de pouce permis sous réserve d'heure de bénévolat en contrepartie. »

Monsieur le Président « Que pouvons-nous demander ? »

Madame Sirbu : « Par exemple, des heures de bénévolat, 8h pour une action menée en mairie. »

Monsieur Barret : « Le département attribue une aide de quel montant ? »

Madame Sirbu : « C'est une aide d'un montant de 400€. »

Monsieur le Président : « 35h de bénévolat dans une association et 8h dans une collectivité, cela permet une aide de 450€. Cela peut être mis en place ? »

Monsieur Barret : « Il faudrait rédiger une délibération afin de pouvoir la valider lors d'un prochain conseil d'administration. »

Monsieur le Président : « Une journée de découverte aux ALSH par exemple, ce serait possible. »

Madame Bernard : « De l'aide aux devoirs par exemple. Ils proposent beaucoup d'activités au centre social. »

Monsieur Le Président : « Je vous remercie, la prochaine séance aura lieu le 26 juin. »